



Circulaire 6967

du 04/02/2019

guide "Les outils numériques de communication entre les parents et l'école à destination des chefs d'établissements de l'enseignement obligatoire".

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 04/02/2019
Documents à renvoyer	non

Information succincte

Mots-clés Outil - communication - numérique - école - parents

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Secondaire artistique à horaire réduit Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLe Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWBL'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)Les Gouverneurs de provinceLes organisations représentatives des associations de parents
--

Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Hedwige D'HOINE	Autre	02 690 82 18 hedwige.dhoine@cfwb.be

Guide : "**Les outils numériques de communication entre les parents et l'école**" à destination des chefs d'établissements de l'enseignement obligatoire."

Mesdames, Messieurs,

Le Service général du Numérique Educatif propose un nouveau guide en ligne visant à aider les chefs d'établissement souhaitant utiliser des outils numériques pour communiquer avec les parents, les élèves.

A l'ère d'internet, les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent une option de soutien à l'apprentissage en raison des avantages en termes de flexibilité, de variété, d'accessibilité, de communication et d'interaction.

Les TIC donnent l'occasion de repenser les échanges entre les personnes : elles ouvrent les possibilités d'accroître la participation des parents à la vie scolaire de leur(s) enfant(s). Les collaborations peuvent être plus nombreuses, variées et adaptées aux réalités de notre société actuelle.

J'ai chargé le Service général du Numérique Educatif d'analyser les pratiques de communication numérique utilisées par douze établissements scolaires de tout type, niveau et réseau de l'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces écoles ont organisé une communication numérique avec les parents, les élèves mais aussi entre les enseignants, les parents et les élèves. Elles ont pointé les avantages, les inconvénients et les solutions mises en place par les équipes pédagogiques pour répondre à ces problèmes.

Vous trouverez, également dans ce dossier, des conseils, un rappel des cadres légaux, des points d'attention incontournables mais aussi une présentation non exhaustive d'outils numériques existants à des fins **d'illustration** : la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est en rien responsable des choix qui seraient faits par les pouvoirs organisateurs ou les chefs d'établissements, après la lecture dudit document. Ce guide n'a ni valeur de validation ni de labellisation mais uniquement une valeur informative.

Je vous invite à découvrir le Guide "Les outils numériques de communication entre les parents et l'école" sur le site www.enseignement.be et à le faire connaître à l'ensemble de l'équipe éducative.

Ce dossier pourra ainsi être utilisé par les écoles souhaitant se lancer dans ce grand projet en tenant compte de l'expérience de leurs pairs, en ayant un maximum d'informations pour que ce projet soit une réussite.

Jamais, l'étymologie latine du mot "communication" COMMUNICARE "mettre en commun, faire part, partager" n'a été aussi facile qu'avec les outils numériques.

D'avance, je vous remercie de votre précieuse collaboration

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Education



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LES OUTILS NUMÉRIQUES DE COMMUNICATION ENTRE LES PARENTS ET L'ÉCOLE.

RÉALISÉ PAR

L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DE
L'ENSEIGNEMENT

Service général du
Numérique éducatif

JANVIER 2019

LES OUTILS NUMÉRIQUES POUR COMMUNIQUER AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES.

Table des matières

I. Introduction	p.2
II. Outils numériques disponibles	p.3-4
<i>a) Les canaux de communication utilisés</i>	
<i>b) La stratégie numérique des établissements</i>	
III. Plus-values de ces outils	p.5
IV. Points d'attention	p.6-8
<i>a) Échanges sociaux</i>	
<i>b) Réflexion, préparation du projet</i>	
<i>c) Devis, coût, réalités financières</i>	
<i>d) Rôle de chacun</i>	
<i>e) Charte d'utilisation</i>	
<i>f) Fracture numérique</i>	
V. Avantages, inconvénients et solutions par les écoles sondées	p.8-10
<i>a) Avantages</i>	
<i>b) Inconvénients</i>	
<i>c) Solutions</i>	
<i>d) Conclusion</i>	
VI. Cadre légal	p. 11-13
<i>a) Traitement des données à caractère personnel</i>	
<i>b) Les frais scolaires</i>	
VII. Contacts	p.14
VIII. Pour aller plus loin	p. 14
IX. Des logiciels, des applications, des outils numériques de communication	p. 15-28

I. Introduction

A l'ère d'Internet, les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent une option de soutien à l'apprentissage en raison des avantages en termes de flexibilité, de variété, d'accessibilité, de communication et d'interaction.

Les TIC donnent l'occasion de repenser les échanges entre les personnes : elles ouvrent les possibilités d'accroître la participation des parents à la vie scolaire de leur(s) enfant(s). Les collaborations peuvent être plus nombreuses, variées et adaptées aux réalités de notre société actuelle.

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS a chargé le Service général du Numérique Educatif d'analyser les pratiques de communication numérique utilisées par douze établissements scolaires de tout type, niveau et réseau de l'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces écoles ont organisé une communication numérique avec les parents, les élèves mais aussi entre les enseignants, les parents et les élèves. Elles ont pointé les avantages, les inconvénients et les solutions mises en place par les équipes pédagogiques pour répondre à ces problèmes.

Vous trouverez, également dans ce dossier, des conseils, un rappel des cadres légaux, des points d'attention incontournables mais aussi une présentation non exhaustive d'outils numériques existants à des fins d'illustration : *la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est en rien responsable des choix qui seraient faits par les pouvoirs organisateurs ou les chefs d'établissements, après la lecture dudit document. Ce guide n'a ni valeur de validation ni de labellisation mais uniquement une valeur informative.*

Ce dossier pourra ainsi être utilisé par les écoles souhaitant, elles aussi, se lancer dans un projet de ce type en tenant compte de l'expérience de leurs pairs et ayant un maximum d'informations pour que ce projet soit une réussite.

Jamais l'étymologie latine du mot « communication » COMMUNICARE "mettre en commun, faire part, partager" n'a été aussi facile qu'avec les outils numériques.

II. Outils numériques disponibles et leur utilisation au sein des établissements scolaires

a) Les canaux de communication utilisés par les établissements scolaires interrogés :

Depuis de nombreuses années maintenant, les outils numériques sont un moyen de communication faisant partie du quotidien. L'école ne peut être à la traîne.

Au travers des réponses reçues, on peut définir trois types d'applications numériques utilisés par les écoles afin de communiquer avec les parents. Il s'agit :

- Du courriel (soit le courriel privé des parents, soit une adresse mail créée par l'école soit au nom des parents, soit au nom de l'élève) ;
- Du SMS ;
- De messages d'information se trouvant sur la plateforme sécurisée de l'école.

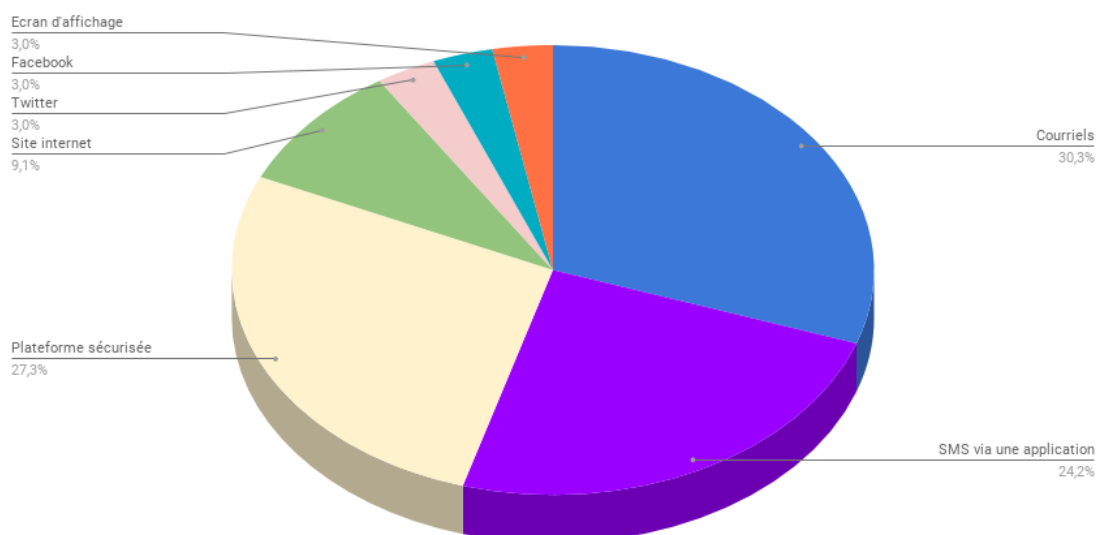
Certains établissements scolaires utilisent également Twitter ou Facebook mais c'est beaucoup plus rare. Facebook et Twitter sont alors considérés comme des canaux d'information.

b) La stratégie numérique des établissements :

Pour l'ensemble des établissements interrogés, seuls deux ont développé une véritable stratégie numérique.

Dans le premier établissement, un projet global a été initié par tous les acteurs de l'école : *« Nous avons fait le choix d'amorcer un changement de paradigme dans l'éducation en usant des moyens technologiques de pointe actuels tout en conservant nos exigences de qualité ».*

Dans cet autre établissement scolaire, lauréat à l'appel à projet « Ecole Numérique 2017 », l'amélioration de la communication et l'apprentissage via la plateforme pédagogique sont inscrits dans le projet d'établissement.



Tous les autres établissements restent simplement dans l'utilisation d'outils numériques sans vision globale.

Vous trouverez au chapitre IX une liste non exhaustive d'applications, outils, logiciels numériques permettant la communication entre l'école et les parents. La plupart des produits offrant ces services sont proposés par des entreprises privées. Vous trouverez dans les chapitres IV et VI les points d'attention indispensables pour mener à bien un projet de communication numérique.

DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR COMMUNIQUER PAR :

L'envoi d'email(s) soit directement via le mail privé des parents, soit en créant une boîte mail particulière pour chaque enfant de l'établissement ;

L'envoi de SMS ;

L'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) : un portail internet éducatif permettant à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire, d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités dont une boîte de messages privée permettant la communication avec les parents, les élèves, les collègues ;

Une application : des entreprises privées développent des applications permettant aux écoles de communiquer facilement avec les parents d'élèves ;

Une page Facebook ou un autre réseau social en n'oubliant pas de tenir compte du cadre légal, en paramétrant la page Facebook dédiée à votre établissement scolaire avec précision, en adaptant les paramètres selon les mises à jour régulières. Pour plus de précisions à ce propos, l'Administration Générale de l'Enseignement a rédigé le guide « A la conquête des réseaux sociaux »
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27383&navi=4022>



Cette liste est purement informative et les applications mentionnées ne peuvent se prévaloir d'une quelconque reconnaissance ou labélisation de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR :

Transmettre ou demander des informations générales (licenciement des élèves, réunion de parents-professeurs, avis divers concernant l'organisation de la classe, de l'école, communication des menus de la cantine...);

Transmettre des informations relatives aux résultats scolaires de l'élève (notes et bulletins en ligne, correctif des évaluations...);

Transmettre des informations relatives à la vie de la classe (journal de classe en ligne, agenda des collations saines, des activités extra muros, photos de voyages scolaires...);

Permettre le travail collaboratif (exercices de renforcement, de dépassement, cours en ligne, capsules vidéo pour la pratique de la classe inversée, devoirs et exercices en ligne...);

Participer à la vie de classe (en maternelle par exemple, les photos et vidéos témoignent du quotidien des enfants);

Exprimer un besoin d'aide ou répondre à une demande (organisation des sorties pédagogiques, demande de participation à des festivités scolaires...);

Communiquer (demander un rendez-vous, remercier, féliciter, avertir...);

III. Plus-values de ces outils

Il est évident que ces outils de communication numérique offrent de nombreux avantages tant pour les écoles que pour les parents qui les utilisent :

- Gain de temps tant pour l'école qui doit gérer de très nombreux élèves, des obligations administratives que pour les parents qui sont avertis rapidement ;
- Facilité d'utilisation ;
- Diminution de la perte de documents puisque l'on peut les retrouver facilement sur le support numérique ;
- Accessibilité et instantanéité de l'information;
- Variété des informations partagées (photo, film, documents administratifs, résultats scolaires...);
- Accroissement des interactions entre l'école et les familles. Un enfant suivi par ses parents est plus motivé et s'implique en effet plus dans ses études ;
- Adéquation entre l'école et une société de plus en plus connectée pour la plupart des services de la vie quotidienne.

LES PLUS-VALUES

GAIN DE TEMPS

ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION.

ORGANISATION

VARIÉTÉ DES TYPES D'INFORMATION

INTERACTION.

FACILITÉ

VISIT WWW.DOGTRAINER101.COM FOR MORE TIPS.

IV. Points d'attention incontournables relevés par les établissements utilisant ces outils

La facilité d'utilisation et l'offre proposée ne doivent pas faire perdre de vue certains éléments essentiels pour que la communication avec les parents soit harmonieuse et positive.

Il faut tout d'abord respecter les cadres légaux existants. Ces points seront développés dans le chapitre VI Cadre Légal.

a) Échanges sociaux

Si les outils numériques sont une aide précieuse, **l'école est d'abord un lieu d'échanges sociaux**. Il n'est pas question de remplacer les contacts, la communication classique avec les parents. Ce n'est parce que l'on envoie une information par mail ou que l'on échange des idées avec des parents via une discussion sur un espace numérique spécifique à l'école que l'on doit arrêter les rencontres réelles.

Un aspect important est **l'enfant relais de l'information entre l'école et ses parents**. C'est une responsabilité essentielle de l'enfant, une source d'autonomie et d'apprentissage également. Il faut qu'il garde ce statut et ce rôle. Un enfant apprend à s'organiser, à ne pas oublier les informations à transmettre, à « dire » les choses : il est sujet dans la communication et non un objet.

b) Réflexion, préparation du projet

Quand on veut mettre en place un tel projet de communication au sein d'un établissement scolaire, ce projet doit être préparé en amont. **Dans le cadre du plan de pilotage de l'établissement scolaire, tous les membres du personnel se mettent autour de la table et réfléchissent ENSEMBLE à la stratégie numérique à mettre en place**. Quand une majorité des membres du personnel adhère à une idée, une transformation, celle-ci se passe beaucoup mieux et la mise en place est plus rapide et efficace.

Selon l'enquête réalisée, **il est constaté que la mise en place et le choix de l'outil numérique est toujours une décision prise de manière concertée avec tous les membres d'un établissement scolaire** (chef d'établissement et personnel administratif, enseignants et éducateurs, élèves et parents). Même si l'adhésion n'est pas toujours à 100 %, la majorité des acteurs sont positifs et enthousiastes.

On constate également à travers cette enquête que très souvent, **la demande émane du personnel ou de l'association de parents**. Le chef d'établissement prospecte auprès de ses collègues d'autres établissements (afin d'avoir un retour du terrain de ce qui fonctionne, ce qui plaît, ce qui existe) et des firmes existantes, afin de voir ce qu'elles proposent comme produit(s).

Ainsi dans un établissement, « *Le concepteur de l'application Konecto est un papa d'élèves de notre école qui a eu l'idée de développer un outil en phase avec son temps qui permette de s'approprier de manière plus sûre les informations émanant de la classe ou de l'école. Il est venu présenter son produit au début de son développement à l'échevin de l'enseignement qui a souhaité associer à la fois la direction de l'école et le centre de support télématique de la ville au développement plus précis de cette application. L'école a donc été école pilote de ce produit durant une année.* »

c) Devis, coût, réalités financières

L'analyse révèle également que le prix des outils proposés est un frein à leur utilisation. Il faut que le rapport qualité/prix reste accessible et intéressant. Dans cette enquête, aucune école n'utilise des produits gratuits.

Le coût de ces produits s'avère souvent problématique ; il est difficile d'en connaître le coût précis avant le passage d'un représentant du produit afin d'établir un devis chiffré tenant compte des spécificités de chaque établissement.

Quasi toutes les entreprises proposant des logiciels, des applications, des plateformes de communication ou de collaboration établissent un devis spécifique à chaque école.

Pour budgétiser un tel outil, les entreprises prennent en compte différents paramètres comme :

- Les applications demandées et leurs fonctionnalités ;
- Le nombre d'élèves au sein de l'école ;
- Le nombre d'enseignants et de membres du personnel administratif ;
- Le type d'outil choisi et le type de travail qu'il implique (serveur, logiciel, gestion de données, encodage des données, mise à jour...) ;
- Le matériel à mettre à la disposition de l'école (bornes magnétiques de rechargement, cartes magnétiques, matériel divers...).

A ce budget spécifique, il ne faut pas oublier les frais « cachés » comme le matériel informatique, l'usure de ce dernier, les frais liés à l'envoi de SMS...

Nous pouvons donc constater que l'installation et l'utilisation d'outils numériques pour communiquer ont un coût certain, souvent difficile à évaluer, ce qui constitue le frein majeur à leur utilisation au niveau scolaire.



d) Rôle de chacun

Ensuite, pour que ce projet soit une réussite, il convient de **définir les rôles de chacun (qui fait quoi ? comment ? où ? quand ? dans quel but ? respect des lois et règlements ?)**.

Il est évident que la mise en place de ce nouveau système de communication nécessitera une consommation de temps pour créer les boîtes mails avec adresse et nom d'utilisateur propre à chaque élève, encoder les coordonnées des parents pour les envois par SMS... Il est clair qu'au début, la gestion quotidienne et la modération (si l'outil de communication choisi le demande) sont chronophages. Le gain de temps sera pour la suite du projet.

e) Charte d'utilisation

Un autre point important sur lequel il faut veiller c'est de **séparer « espace scolaire » et « espace privé »**. Ce n'est pas parce que les outils numériques permettent une communication rapide, où et quand on veut, qu'il faut oublier que les personnes ne sont pas connectées 24 h sur 24.

Il faut respecter le « droit à la déconnexion », ne pas exiger par exemple que les enseignants ou les parents répondent de suite, la nuit, lors des congés. Le plus simple est de rappeler ces règles évidentes d'utilisation des outils de communication et **d'établir une charte d'utilisation commune** (qui communique ? quoi ? sous quelle forme ? qui modère ?). **Cette charte d'utilisation doit être accessible à tous en étant par exemple téléchargeable sur le site web de l'établissement.**

Ces outils doivent rester une aide et non une source de stress ou devenir intrusif dans la vie de chacun, en conformité avec les articles 15 à 17 de la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale.

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018032601&table_name=loi)

[language=fr&la=F&cn=2018032601&table_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018032601&table_name=loi)



f) Fracture numérique

Selon le baromètre annuel du SPF économie, en 2016, 85 % des ménages belges ont une connexion Internet, 11,2 % des individus de 16 à 74 ans établis en Belgique n'ont jamais utilisé internet.

On ne peut donc ignorer que la fracture numérique existe.

Il ne faut pas oublier ces familles, ces personnes (parents, enseignants) qui ne maîtrisent pas les outils numériques, qui n'ont pas les moyens financiers pour s'offrir un ordinateur, une connexion internet, un smartphone. Ou qui n'en veulent pas.

Il s'agit d'un service, d'un outil, d'une possibilité offerte aux personnes et non une obligation d'y adhérer.

Pour ces parents, il convient de garder un moyen de contact plus classique comme les avis papiers, le courrier, les appels téléphoniques. Le temps que l'on peut consacrer à ceux-ci est plus important.

V. Avantages, inconvénients et solutions apportées par les établissements interrogés

A) Les écoles ayant choisi d'investir dans un outil de communication numérique y trouvent les avantages suivants :

- **Rapidité** pour communiquer à tous le même message, quelle que soit la situation familiale ;
- **Facilité** de l'outil de communication ;
- **Economie de papier** ;
- **Economie de temps** dans la gestion des formulaires, tant dans l'élaboration, la distribution, le relevé des talons, la gestion des réponses ;
- **Facilité pour retrouver l'information** ;
- **Facilité pour garder une trace** de l'information, de la réponse (archivage) ;
- **Communication efficace** ;
- **Information de meilleure qualité en ce qui concerne l'école** ;
- **Centralisation** des données organisationnelles, pédagogiques et disciplinaires ;
- **Sécurité et transparence** pour les outils de paiement numérique. Les enfants ne devant plus transporter de l'argent en liquide avec tous les risques que cela comporte. Les parents et les écoles peuvent gérer les paiements de manière claire et précise.

B) Les écoles ayant choisi d'investir dans un outil de communication numérique y trouvent les inconvénients suivants :

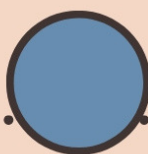
- Besoin de formations pour les enseignants ;
- Appel au bénévolat des enseignants ;
- Besoin de réalisation de tutoriels, de mode d'emploi pour les parents néophytes dans l'utilisation d'outils numériques ;
- Besoin d'un temps d'adaptation pour « prendre en main » l'outil et être performant ;
- Bouleversement des codes (les personnes sont potentiellement accessibles à tout moment) ;
- Bouleversement de la temporalité ;
- Oubli et perte de la conscience par les enfants des informations importantes ;
- Difficulté à récolter les adresses mails à jour et correctes des parents ;
- Fracture numérique avec certains, nécessité de garder une communication traditionnelle ;
- Encodage chronophage en début d'année ;
- La mise à jour et le suivi des données nécessitent du temps et du personnel ;
- Coût des outils, logiciels, applications.

C) Les écoles ayant choisi d'investir dans un outil de communication numérique ont trouvé les solutions suivantes :

- Réalisation de tutoriels et modes d'emploi à destination des parents et des enseignants ;
- Un enseignant est désigné comme référent informatique et gère les applications, les mises à jour, et assure le helpdesk avec les parents ;
- Réflexion autour d'une charte de bonnes pratiques ;
- Formations en interne soit par l'entreprise lors de l'installation du produit, soit assurées par des enseignants bénévoles ;
- Très souvent, la gestion de ces outils est faite par le personnel administratif (chef d'établissement dans la majorité des cas) ou le professeur-référent informatique de l'école.

D) CONCLUSION

Toutes les écoles sondées estiment que les plus-values apportées par les outils numériques en termes de communication entre l'école et les parents compensent les nombreux inconvénients comme le coût, le temps d'encodage en début d'année scolaire et le recours au bénévolat. Chaque école a trouvé la solution la plus adaptée selon ses besoins et son public. Aucune des écoles interrogées ne regrette son choix.



METTRE EN PLACE UN PROJET DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE

1

DÉFINIR

ce que l'on veut communiquer, à qui et sous quelle forme.

2

CHOISIR

l'outil numérique le plus approprié à son projet.

3

PRÉSENTER

le projet aux enseignants, aux parents, aux élèves.

4

OBTENIR

l'aval et l'enthousiasme de la majorité.

5

VÉRIFIER

que l'outil numérique choisi respecte les cadres légaux.

6

INTÉGRER

ce projet dans la stratégie numérique du plan de pilotage de l'établissement.

7

SE LANCER

les manches retroussées.

8

EFFECTUER DES BILANS

sur les aspects positifs et négatifs régulièrement.

9

PEAUFINER - RECTIFIER - AMÉLIORER

le projet selon les remarques.

10

PARTAGER

vos bonnes pratiques.

VI. Cadre légal

Afin de gérer en « bon père de famille » ces nouveaux outils de communication, nous vous rappelons de ne jamais signer aucun document à l'aveugle, de lire tous les contrats, de respecter les règles de gestion et de marché public, de veiller à la garantie de service, d'accompagnement des personnels, des conditions de support, de maintenance mais aussi de veiller aux clauses, aux frais cachés, aux droits d'auteurs, à l'image.

Il est essentiel de savoir avant la signature du contrat ce qu'il advient des données communiquées en cas de faillite de l'entreprise choisie (les petits prestataires étant moins solides), quelles sont les clauses de récupération de celles-ci, les clauses de rupture du contrat.

De même une proposition, qui de prime abord a l'air avantageuse ne l'est peut-être pas. Il est indispensable de savoir à quoi l'on s'engage, pour combien de temps et selon quelles conditions.

Même si un outil est un logiciel libre, par exemple, libre ne signifie pas gratuit. Ces points sont développés dans le présent chapitre.

a) Traitement des données à caractère personnel (loi 08/12/1992 et RGPD 25/05/2018)

Il est des points légaux sur lesquels on ne peut être inattentif ou se montrer souple. Les outils numériques utilisant des données à caractère personnel (dont des données à caractère personnel de mineurs d'âge), il faut être extrêmement vigilant en respectant la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

<https://www.privacycommission.be/sites/privacycommission/files/documents/protection-donnees-a-caractere-personnel-en-belgique.pdf>



**Il est INDISPENSABLE
d'avoir la réponse aux
questions suivantes si vous
utilisez les services de sous-
traitants externes :**

- Où sont situés les serveurs de stockage des données confiées à l'entreprise ?

Art. 21. <L 1998-12-11/54, art. 29, 004; En vigueur : 01-09-2001> § 1. Le transfert de données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement après leur transfert vers un pays non membre de la Communauté européenne, ne peut avoir lieu que si le pays en question assure un niveau de protection adéquat et moyennant le respect des autres dispositions de la présente loi et de ses arrêtés d'exécution.

- Qui gère ces données à caractère personnel et dans quel but ? (vente possible des données personnelles à des tiers sans en informer les personnes concernées et sans leur accord)

- Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées doivent être averties du traitement de celles-ci par une entreprise externe comme le stipule les articles 9 et 10 de la loi du 08/12/1992

Art. 9. <L 1998-12-11/54, art. 13, 004; En vigueur : 01-09-2001> § 1. Le responsable du traitement ou son représentant doit fournir à la personne concernée auprès de laquelle il obtient les données la concernant et au plus tard au moment où ces données sont obtenues, au moins les informations énumérées ci-dessous, sauf si la personne concernée en est déjà informée :

- a) le nom et l'adresse du responsable du traitement et, le cas échéant, de son représentant;
- b) les finalités du traitement;
- c) l'existence d'un droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel la concernant envisagé à des fins de direct marketing;
- d) d'autres informations supplémentaires, notamment :
 - les destinataires ou les catégories de destinataires des données,
 - le caractère obligatoire ou non de la réponse ainsi que les conséquences éventuelles d'un défaut de réponse,
 - l'existence d'un droit d'accès et de rectification des données la concernant;sauf dans la mesure où, compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles les données sont obtenues, ces informations supplémentaires ne sont pas nécessaires pour assurer à l'égard de la personne concernée un traitement loyal des données;
- e) d'autres informations déterminées par le Roi en fonction du caractère spécifique du traitement, après avis de la commission de la protection de la vie privée.

§ 2. Lorsque les données n'ont pas été obtenues auprès de la personne concernée, le responsable du traitement ou son représentant doit, dès l'enregistrement des données ou, si une communication de données à un tiers est envisagée, au plus tard au moment de la première communication des données, fournir à la personne concernée au moins les informations énumérées ci-dessous, sauf si la personne concernée en est déjà informée :

- a) le nom et l'adresse du responsable du traitement et, le cas échéant, de son représentant;
- b) les finalités du traitement;
- c) l'existence d'un droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel la concernant envisagé à des fins de direct marketing; dans ce cas, la personne concernée doit être informée avant que des données à caractère personnel ne soient pour la première fois communiquées à des tiers ou utilisées pour le compte de tiers à des fins de direct marketing;
- d) d'autres informations supplémentaires, notamment :
 - les catégories de données concernées;
 - les destinataires ou les catégories de destinataires;
 - l'existence d'un droit d'accès et de rectification des données la concernant;sauf dans la mesure où, compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles les données sont traitées, ces informations supplémentaires ne sont pas nécessaires pour assurer à l'égard de la personne concernée un traitement loyal des données;
- e) d'autres informations déterminées par le Roi en fonction du caractère spécifique du traitement, après avis de la Commission de la protection de la vie privée.

Le responsable du traitement est dispensé de fournir les informations visées au présent paragraphe :

- a) lorsque, en particulier pour un traitement aux fins de statistiques ou de recherche historique ou scientifique ou pour le dépistage motivé par la protection et la promotion de la santé publique, l'information de la personne concernée se révèle impossible ou implique des efforts disproportionnés;
- b) lorsque l'enregistrement ou la communication des données à caractère personnel est effectué en vue de l'application d'une disposition prévue par ou en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance.

Le Roi détermine par arrêté délibéré en Conseil des ministres après avis de la Commission de la protection de la vie privée les conditions pour l'application de l'alinéa précédent.

Lorsque la première communication des données a été effectuée avant l'entrée en vigueur de cette disposition, la communication de l'information doit être effectuée, par dérogation à l'alinéa 1er, au plus tard dans un délai de 3 années suivant la date de l'entrée en vigueur de cette disposition. Cette information ne doit toutefois pas être fournie, lorsque le responsable du traitement était exempté de l'obligation d'informer la personne concernée de l'enregistrement des données en vertu des dispositions légales et réglementaires en application le jour précédant la date de l'entrée en vigueur de cette disposition.

De plus, depuis le 25 mai 2018 le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application. Ce dernier détermine avec précision cette loi du 08/12/1992. Tout citoyen doit exprimer un consentement éclairé et précis à propos de la collecte et du traitement des données à caractère personnel. **Les données ne peuvent être collectées et traitées que dans une finalité connue de la personne.**

Des précisions concernant le RGPD et son application se retrouvent dans les circulaires suivantes :

- **Circulaire 6720** – organisation de l’enseignement maternel et primaire ordinaire – chapitre 9.3 « L’entrée en vigueur du RGPD » p.175 à 183. http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=6964



- **Circulaire 6741** - organisation de l’enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études. Tome 1 : Directives pour l’année scolaire 2018-2019 - Organisation, structures et encadrement. Tome 2 : Sanction des études - Organisation de l’année scolaire 2018-2019 - chapitre 10 « L’entrée en vigueur du RGPD » p.182 à 190. http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=6985



- **Circulaire 6747** - organisation des établissements d’enseignement spécialisé - Directives et recommandations pour l’année scolaire 2018-2019 – chapitre 23 1.3 « L’entrée en vigueur du RGPD » p.355 à 364. http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=6991



Pour ces raisons, de nombreuses applications existantes ne sont pas reprises dans ce guide car les sous-traitants et leurs serveurs sont situés en dehors de l’Europe et ne respectent pas les règles et le droit européen.

b) Les frais scolaires.

Si vous souhaitez utiliser un outil numérique payant, vous devez respecter l’article 100, § 2, du décret du 24 juillet 1997 « Missions » concernant les frais pouvant être réclamés pour les frais pédagogiques et les frais que l’école peut proposer sans les imposer (Art. 100, § 3, du décret du 24 juillet 1997 «Missions »).

Il ne peut être question d’imposer les frais d’utilisation et de location de ces outils numériques aux parents. Ces outils relèvent des subventions/dotations propres à chaque établissement scolaire et il ne peut être question, par exemple, de faire de la rétention de documents (photocopies, informations, bulletins, diplôme, autre) parce que les parents refuseraient ou n’auraient pas les moyens pécuniaires de payer l’utilisation de ces outils.

Le choix de ces outils est laissé au libre arbitre du chef d’établissement et de l’équipe pédagogique tant que les frais inhérents à ceux-ci ne sont pas facturés aux parents.

Tous les détails se trouvent dans la Circulaire n°4516 du 29/08/2013 « Gratuité de l’accès à l’Enseignement obligatoire ». [http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204516%20\(4739_20130829_093714\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204516%20(4739_20130829_093714).pdf)



Pour toute question et information :

Direction générale de l’Enseignement obligatoire
Service des Affaires générales, de l’Enseignement à Domicile et de la Gratuité
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Madame Julie FRANÇOIS
02/690 89 25

Mail : julie.francois@cfwb.be

VII. Contacts

Le SGNE a, parmi ses missions, la promotion et le soutien de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication dans les pratiques pédagogiques des enseignants. À ce titre, il défend une approche basée sur l'éducation au numérique et met en place des dispositifs visant à encourager l'utilisation des technologies dans les classes. Ce dossier a été réalisé par Hedwige D'Hoine, chargée de mission au SNE.

Administration générale de l'Enseignement
Direction d'appui de l'Administrateur général
Service général du Numérique éducatif
Mail : contact.sne@cfwb.be

Hedwige D'Hoine,

Tél: 02/690.82.18

Mail : hedwige.dhoine@cfwb.be

Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement
obligatoire Service des Affaires générales et
des Relations internationales
Service de la Sécurité de l'information
Rue Lavallée, 1
1080 Bruxelles
E-mail : securite.dgeo@cfwb.be

M. Guillaume Dubost – Correspondant en
sécurité de l'information
02/690 85 44 - 02/690 85 83

M. Sébastien Fioroni – Gradué 02/690 86 18 -
02/690 85 83

VIII. Pour aller plus loin

- Karsenti Thierry ; Larose François; Garnier Yves Daniel : « *Optimiser la communication famille-école par l'utilisation du courriel* » in Revue des sciences de l'éducation Volume 28, Numéro 2, 2002, p. 367-390

<https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2002-v28-n2-rse591/007359ar.pdf> (consulté le 23/07/2018)

- Administration Générale de l'Enseignement
- Service du Numérique Educatif : « *Osons la collaboration numérique* », octobre 2016
<http://www.enseignement.be/index.php?27745&navi=4284> (consulté le 23/07/2018)

- Administration Générale de l'Enseignement
- Service du Numérique Educatif « *A la conquête des réseaux sociaux* », octobre 2015
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27383&navi=4022> (consulté le 23/07/2018)

- BERTRAND Mickaël (Enseignant d'histoire, géographie, EMC et DNL - Académie de Dijon), 14 juillet 2015, « *Communiquer pour mieux impliquer élèves et parents* »
<https://pepsagogie.wordpress.com/2015/07/14/communiquer-pour-mieux-impliquer-eleves-et-parents/> (consulté le 23/07/2018)

- Jarraud François, 15/04/2009 : "*Les parents et l'école : des relations à construire*" Le café Pédagogique.
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/leleve/Pages/2009/102_parentsEcolerelationsConstruire.aspx (consulté le 23/07/2018)

- Auduc Jean-Louis, 08/11/2012 : "*Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration*". Educscol.
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2012/11/08112012Article634879558935759373.aspx> (consulté le 23/07/2018)

IX. Des logiciels, des applications, des outils numériques de communication

CLAROLINE



Présentation :

Claroline est une plate-forme d'apprentissage en ligne et de travail collaboratif open source (sous licence GPL). Elle permet de créer et d'administrer des formations et des espaces de collaboration en ligne.

La plateforme est conçue pour le travail collaboratif. Afin de faciliter les apprentissages, elle favorise la communication en offrant des fonctionnalités de communication (messagerie personnelle, forum, chat...). Chaque utilisateur peut personnaliser son espace personnel à l'aide de widgets, en créant, en partageant avec d'autres des contenus.

On peut également utiliser des outils tels un bulletin numérique, un journal de classe numérique, le relevé des absences...

Systemes d'exploitation et appareils :


Claroline est compatible avec les systèmes d'exploitation GNU/Linux, Mac OS et Microsoft Windows. Elle est entièrement réalisée en PHP et utilise une base de données MySQL.

Outil minimal de base nécessaire :

Ces outils sont accessibles tant sur ordinateur que sur tablette ou smartphone.

Lien : <https://www.claroline.net/> et spécifiquement pour les écoles <https://www.claroline.school/>



Cette liste est purement informative et les applications mentionnées ne peuvent se prévaloir d'une quelconque reconnaissance ou labélisation de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les fiches présentant un petit ballon offrent des applications intéressantes pour l'enseignement fondamental. 

Coût :

L'offre est proposée en modèle SaaS (Software As A Service).

Ce modèle de prestation fournit une application hébergée sur les serveurs de Claroline, installée, mise à jour et supportée par leurs soins. Ils s'occupent de tout l'aspect technique derrière l'utilisation de la plateforme, ce qui permet un haut niveau de sécurité et des sauvegardes régulières. L'accès est permanent, via votre navigateur internet.

Le Consortium Claroline est une AISBL (Association Internationale Sans But Lucratif) de droit belge qui a été créée en 2008 afin de coordonner les efforts de la communauté des développeurs de Claroline Connect.

Pour bénéficier des services offerts par Claroline, il faut payer des frais d'adhésion. A ceux-ci, il faut ajouter ceux pour l'hébergement de votre plateforme, son entretien, les services de Claroline. Ces frais varient selon le nombre d'utilisateurs (nombre d'élèves) de la plateforme et du pays d'origine. Pour connaître le montant exact, il faut établir un devis.

Des formations sont organisées au sein de l'établissement scolaire (10 personnes maximum par groupe) -10 % à partir de 3 jours 500 € HTVA par jour.

Contact :

CEI (Centre d'Entreprise et d'Innovation)
6, chemin du cyclotron - 1348 Louvain-la-Neuve
Téléphone: +32 10 87 04 94
Courriel: info@claroline.net



Présentation : Smartschool est une plateforme d'apprentissage et travail collaboratif

Smartschool se compose de 20 modules différents qui peuvent être répartis en 4 groupes : communication, administration, éducation, suivi des élèves.

Communication : forum, chat, messagerie privée, photos visibles uniquement par les personnes disposant d'un identifiant. Le module d'actualités permet de transmettre un même message à un nombre illimité de participants. L'information est centralisée et n'est pas inutilement dupliquée.

Administration : organiser et partager des fichiers, planifier, journal de classe numérique, etc.

Education : remettre des devoirs numériques, publier et résoudre des exercices en ligne, démarrer un wiki, permettre le travail collaboratif, etc.

Suivi des élèves (pour les enseignants et le chef d'établissement) : dossier administratif des élèves, gestion des PIA, application SKORE (carnet de notes pour les enseignants, présentation graphique des conseils de classe, bulletins adaptés à chaque école...).

Systèmes d'exploitation et appareils :

iOS (iPhone, iPad) - Android - Windows

Les navigateurs supportés sont: Chrome (35 et plus), Firefox (30 et plus), Internet Explorer (10 et plus) et Safari (6.1 et plus). Les versions plus anciennes ne sont pas supportées.

Lorsque vous utilisez Internet Explorer, il est important de ne pas activer le mode compatibilité.

Smartschool déconseille d'utiliser Windows XP.

Outil minimal de base nécessaire :

un PC pour l'administration de la plateforme. Les élèves, les parents, les enseignants peuvent se connecter via leur ordinateur, leur tablette, leur smartphone, leur montre connectée.

Lien : <http://www.smartschool.be/fr/>

Coût : le prix varie selon le nombre d'élèves. Le coût supporté par l'école pour l'utilisation de ce service est défini après une étude de la demande par le service support et varie selon des paramètres propres à chaque établissement.

Contact :

Smartbit sprl
Hoogstraat 13
B-3670 Meeuwen
Tél. : +32 11 64 08 80
Fax : +32 11 64 08 81
info@smartschool.be





Présentation : ApSchool est une plateforme de gestion et de paiement adaptée aux établissements scolaires. ApSchool offre également des modules complémentaires permettant une communication aisée.

Les parents et professeurs se connectent dans leur session en entrant un login et un mot de passe. Ils peuvent approvisionner le compte en ligne, effectuer des réservations ou consulter des informations assurant la communication entre l'école et les parents. ApSchool permet la gestion des divers frais liés à la vie scolaire (garderie, repas, frais divers, location de casiers...)

C'est aussi une application permettant l'accès à une messagerie privée après login. Il y a aussi un module permettant l'organisation et le suivi d'événements, activités scolaires (fêtes, voyages scolaires, photos,...)

Outil minimal de base nécessaire :

l'identification des élèves se fait grâce à la technologie RFID (carte, bracelet magnétique, porte-clés avec Q-Rcode,...).

Un onglet ApSchool est placé sur le site internet de l'école ou sur le site de la commune pour l'enseignement communal. Si les parents n'ont pas d'accès internet, les parents peuvent charger leur compte via une borne située dans l'école.

Lien : <http://apschool.be/index.php/fr/>

Coût : le coût supporté par l'école pour l'utilisation de ce service est défini après une étude de la demande par le service support et varie selon des paramètres propres à chaque établissement.



Contact :

Rue Louis Braille, 10 (1er étage)
1402 Thines

Service commercial: 0032 (0)83 40 08 32
Assistance aux parents pour l'utilisation de la plateforme : contacter votre établissement scolaire.

Service technique et comptabilité: 0032 (0)67 70 00 81
info@apschool.be



Présentation :

Konecto App est un outil numérique qui aide les écoles à communiquer efficacement avec les parents. Professeurs, direction, PO peuvent atteindre les parents facilement via une application smartphone, email ou SMS.

L'application est utile pour la gestion au quotidien ou les urgences, envoyer des SMS, des mails, des images, des PDF et des formulaires questions/réponses.

Tous les messages sont gérés via la plateforme et toute l'équipe éducative y a accès. Il n'y a aucun logiciel à installer. Les messages envoyés peuvent être accompagnés de questionnaires/talons à remplir par les parents, de documents PDF, de photos. La double communication permet d'avertir les parents en cas de séparation mais aussi les grands-parents.

Systemes d'exploitation et appareils :

Application téléchargeable sur Google Play et App Store (application gratuite pour les parents)

Outil minimal de base nécessaire :

Pour l'école, une plateforme internet à laquelle toute l'équipe éducative a accès. Il n'y a pas de logiciel à installer.

Pour les parents, un smartphone, une tablette pour recevoir les SMS, les messages avec l'application téléchargée.

Lien : <https://www.konectoapp.com/#features>

Coût : le coût supporté par l'école pour l'utilisation de ce service est défini après une étude de la demande par le service support et varie selon des paramètres propres à chaque établissement.

Contact : hello@konectoapp.com



GOOGLE G SUITE EDUCATION



Présentation : Google Suite propose une suite d'outils pour aider les enseignants, les parents, les étudiants à interagir sur tous les appareils. Cette suite permet, entre autre, le travail collaboratif, la création de site internet, la création de formulaires d'enquête. Google Suite Education permet la création d'un nombre illimité de comptes, gratuitement, ces comptes donnent accès à Gmail et aux autres applications liées.

Google offre des tutoriels et exercices en ligne afin de trouver une solution rapide aux problèmes qui se poseraient. L'offre est vaste et complète mais il faut néanmoins faire attention : *certaines parents ou enseignants ne veulent pas avoir affaire avec cette entreprise pour des questions qui leur sont propres ou de traitement des données personnelles ou de traçage.*

Systèmes d'exploitation et appareils : un ordinateur, une tablette, un smartphone. Les différents produits proposés par Google sont accessibles sur tous les supports numériques.

Lien : https://edu.google.com/gsuite-editions/?modal_active=none

Coût : Google annonce son service comme gratuit pour les établissements scolaires selon certaines conditions. Les compléments à la suite sont payants. Le coût supporté par l'école est défini après une étude de la demande par le service support et varie selon les paramètres propres à chaque établissement.

Contact :

<https://gsuite.google.com/signup/edu/welcome>
https://edu.google.com/intl/fr_be/contact/?modal_active=none

MASHAREECOLE



Présentation : Ma Share École est une plateforme qui connecte les parents d'une même école pour leur faciliter la vie. Le service est réservé aux familles et ne dépend pas de l'école. En anglais "share" signifie "partager".

Grâce à ses fonctionnalités, les parents d'une même école viennent :

- créer du lien ;
- se rendre service (trajets, gardes, échanges de déjeuners, babysitting des fratries...)
- suivre l'école (fil info de la classe, devoirs, menus de la cantine, association des parents d'élèves) ;
- prêter ou vendre des affaires (livres, films, déguisements, vêtements...)
- faire des économies ;
- s'amuser (invitations et anniversaires) ;
- cuisiner malin ;
- connaître les bonnes adresses ;

Rien n'empêche l'enseignant de rejoindre l'école, la classe dont il est responsable via l'application.

Les associations de parents d'élèves peuvent utiliser gratuitement Ma Share Ecole pour communiquer avec les familles de leur école en service minimum depuis le site internet. L'information est sécurisée, seuls les parents concernés voient l'information. Il n'y a aucun lien avec les réseaux sociaux traditionnels.

Systèmes d'exploitation et appareils : applications à télécharger sur Google Play et l'App Store

Nécessite Android 4.1 ou version ultérieure et nécessite iOS 9.0 ou une version ultérieure. Compatible avec l'iPhone, l'iPad et l'iPod touch.

Outil minimal de base nécessaire : Un smartphone.

Lien : <https://www.mashareecole.com/>
Coût : l'application est gratuite mais les services supplémentaires sont payants.



Contact : 01 47 45 43 81 /
bonjour@mashareecole.com
<https://www.mashareecole.com/home/contact>

Présentation : Pronote est un outil très complet pour aider un chef d'établissement à organiser l'école (horaire, plannings divers, communication avec les enseignants, les parents, gestion des classes, confection des horaires, des absences, des réunions, ...). Il s'agit plus d'un outil de gestion administrative que de communication et d'échange avec les parents.

Informé, professeurs, parents et élèves.
Envoi des emplois du temps, des planning par email.
Envoi de sms pour les informations urgentes.
Messagerie/diffusion d'informations/sondages (version client/serveur).

Systemes d'exploitation et appareils :

- Environnement : Windows 10 - Windows 8 - Windows 7 - Windows Vista

- Microprocesseur : Pentium 4 - 3Ghz - 2Go
Ram

- Écran : permettant un affichage en 1600x1280

- Disque dur : 200 Mo d'espace libre. Type SSD (conseillé pour un accès plus rapide).

L'ensemble des fichiers, à l'issue de l'installation de la version Monoposte, occupent une place de 60 Mo.

L'espace à prévoir pour la gestion des bases de données est difficilement quantifiable dans la mesure où il dépend du volume des données à gérer et du nombre de sauvegardes qui seront réalisées. La taille des bases de données varie entre 3 et 20 Mo selon les établissements.

Lien : <http://www.index-education.com/fr/telecharger-edt-belge.php>

Coût : il est difficile d'estimer le coût car certaines fonctionnalités ne sont accessibles qu'en France et en Suisse. Il est préférable de contacter l'entreprise afin d'avoir une idée précise du coût de l'outil.

Contact : EDT-be 2017 est commercialisé en Belgique par :

INFODIDAC asbl. Av. Mounier, 100 - 1200 Bruxelles (Belgique)

E-mail : infodidac@infodidac.be

Tél.: 02/256.72.00 | Fax : 02/256.72.01



Présentation : Classroom est une application web et mobile qui réinvente la façon de communiquer entre les parents et les professeurs au sujet des enfants et de leurs activités en temps réel. L'enseignant(e) peut envoyer aux parents, en temps réel, des vidéos.

Les parents peuvent communiquer avec les autres parents de la classe.

Toutes les informations scolaires de l'enfant sont rassemblées en un seul endroit (réunions, événements, absences, retards, une demande de rendez-vous, une demande particulière...). Parents et professeurs ne communiquent jamais leurs numéros de téléphone et leurs emails respectifs. La vie privée de chacun est respectée.

Systemes d'exploitation et appareils :

connexion sur le site internet, téléchargement de l'application pour smartphone, Iphone, tablette, Ipad via Google Play et Apple Store.

Lien : <http://classroom.fr/>

On peut utiliser une tablette ou un smartphone pour communiquer.



Coût :

pour les enseignants, la version web ou la version mobile de l'application sont gratuites. Pour les parents, l'accès à Classroom est gratuit en passant par la version web accessible à l'adresse web.classroom.fr depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur. L'accès à Classroom via l'application mobile nécessite l'offre premium proposée à 1,99€/élève/mois (sans engagement). Les parents qui ne souhaitent pas payer pour l'application peuvent utiliser l'intégralité du service via le web sans être désavantagés. .

Contact : un formulaire automatique de contact est généré via le site internet. Une communauté est accessible et de nombreuses questions sont reprises dans une FAQ précise.



Présentation : Kidizz permet de partager des informations, photos, vidéos, musiques, documents... aux parents. Ceux-ci seront informés en temps réel sur leur mobile. Grâce au calendrier, l'application permet de communiquer instantanément tous les événements importants (sortie, rendez-vous, fête de l'école...)

Un rappel automatique est possible pour des événements comme une réunion avec les parents de la classe, ou tout simplement pour un rendez-vous avec un seul parent d'élève. Les notifications seront alors envoyées sur leur mobile et email.

Les documents sont toujours disponibles en téléchargement et peuvent être signés. L'application permet aussi de disposer d'un album photo sécurisé, d'une messagerie privée avec les parents. Elle permet la gestion de plusieurs classes au sein de l'école avec un seul compte.

Cependant, ce n'est pas un réseau social. Les parents ne peuvent par contre pas communiquer entre eux.

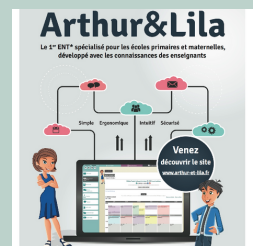
Systèmes d'exploitation et appareils : disponible sur ordinateur, application téléchargeable sur Google Play et App Store. Nécessite Android 4.1 ou version ultérieure ou nécessite iOS 8.0 ou version ultérieure. Compatible avec iPhone, iPad et iPod touch. Les parents reçoivent une clé de l'établissement scolaire.

Lien : <https://app.kidizz.com/home#>

Coût : gratuit pour les parents. Pour les établissements scolaires, il faut demander un devis afin de connaître le coût de cette application.

Contact :

support@kidizz.com
170 rue Raymond Losserand
75014 Paris



ARTHUR & LILA

Présentation :

Arthur & Lila est un Espace Numérique de Travail (ENT) en ligne sécurisé pour les professeurs, les élèves du primaire et leurs parents.

Comme tout espace numérique de travail, Arthur et Lila permet le travail collaboratif entre enseignants, entre élèves. Dans le cadre de la communication entre l'école et les parents cet outil permet :

- Messagerie privée ;
- Suivi de l'emploi du temps des élèves ;
- Suivi des évaluations ;
- Suivi des activités de classe ;
- Suivi des devoirs ;
- Suivi des absences ;
- Consultation des livrets de compétences et des bulletins ;
- Actualité de l'école ;
- Consultation d'avis et formulaire administratif ;
- Accès à des exercices supplémentaires (pour la pratique de la classe inversée par exemple).

Systèmes d'exploitation et appareils :

l'ENT Arthur & Lila n'est pas un logiciel. Il ne nécessite aucune installation, une simple connexion internet et un navigateur standard (il est recommandé d'utiliser un navigateur récent tel que Firefox, Chrome, Safari ou Opera) suffit pour y accéder.

Outil minimal de base nécessaire : un ordinateur, une tablette, un smartphone, un Ipad.

Lien : <https://www.arthur-et-lila.fr/>

Coût : gratuit pour les enseignants et les parents. Pour d'autres renseignements, les concepteurs établissent un devis pour les établissements souhaitant utiliser cet ENT.

Contact : <https://www.arthur-et-lila.fr/contact>





Présentation : ZippSlip est une plateforme de gestion de la communication entre les écoles et les parents d'élèves.

Les parents reçoivent des notifications et répondent à n'importe quel formulaire, à partir de n'importe quel appareil, dans n'importe quelle langue.

ZippSlip permet les paiements en ligne ce qui facilite la tâche des enseignants, les enfants ne transportent plus d'argent et les comptes sont transparents pour tous.

ZippSlip permet également d'envoyer, faire compléter et signer des formulaires aux parents. ceux-ci sont sauvegardés et un rappel automatique est possible. Il y a donc moins d'oubli et de perte de documents.

L'envoi de notifications et de communications permet une communication instantanée avec les parents. Un accusé de réception peut être activé.

Avec la suite ZippGrams, il est possible d'envoyer aux parents des photos, des vidéos ou des sondages.

Systèmes d'exploitation et appareils :

l'accès se fait au travers des navigateurs les plus courants - IE, Chrome, Firefox et Safari - sur PC, MAC, tablettes et smartphones.

ZippSlip offre également une application mobile pour les parents qui est disponible sur iOS (App Store) et Android (Google Play).

ZippSlip n'exige aucun matériel supplémentaire, il n'y a rien à installer et il n'y a jamais de besoins de maintenance ou de mise à jour. Tout est fait dans le "cloud". Lors de l'installation, seuls deux éléments sont nécessaires pour la mise en route : les données des utilisateurs et les formulaires. Il faut bien évidemment une connexion internet.

Lien : <https://eu.zippslip.com/>

Coût : le téléchargement de l'application par les parents est gratuit. Le coût supporté par l'école pour l'utilisation de ce service est défini après une étude de la demande par le service support. Il ne faut pas oublier d'ajouter les frais de téléphonie pour l'envoi de SMS si vous ne passez pas par l'envoi de ceux-ci par mail.

Contact : supporteurope@zippslip.com ou via le formulaire de contact en ligne https://eu.zippslip.com/contact_us.html
Europe: +32 475-25.25.53



ZEUS-edu & THOT - SIO2.be



Présentation : Zeus-edu est une plateforme intégrée en ligne qui propose des outils simples d'emploi mais efficaces pour la gestion de différents aspects de la vie scolaire. La plateforme de communication Thot se veut un outil à destination des élèves, des parents et des enseignants (y compris les éducateurs et la direction).

L'outil « annonces » permet aux élèves de recevoir des notifications des enseignants. Ces annonces peuvent être destinées à un élève particulier, à tous les élèves d'une classe ou d'un cours, à tous les élèves d'un niveau d'étude ou même à tous les élèves de l'école. Il ne s'agit pas d'un système de mail mais plutôt d'une sorte de panneau d'affichage.

Chaque élève accède à tout moment à tous les bulletins qui ont été distribués en version « papier ». Ils n'accèdent jamais aux bulletins en cours de rédaction.

Le journal de classe est essentiellement un échancier des travaux, interrogations, informations diverses.

Les documents partagés (School docs) peuvent compléter les cours par des exercices supplémentaires, des révisions... Certains documents importants relatifs à la vie scolaire (horaires des examens,...) peuvent également apparaître sur la plateforme.

La plateforme est également dédiée à la communication avec les parents ; ceux-ci doivent pouvoir y accéder moyennant un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Pour obtenir un certain niveau de sécurité, ce sont les enfants, munis de leur identifiant et leur mot de passe, qui ouvrent l'accès à leurs parents.

Un formulaire de contact permet aux parents d'entrer en contact par mail avec les enseignants de leur enfant.

Systèmes d'exploitation et appareils : un ordinateur et une personne compétente pour installer le logiciel.

Outil minimal de base nécessaire : le téléchargement de l'application se fera dorénavant depuis Github où l'on trouvera également quelques éclaircissements minimum. Cette archive contient, à tout moment, les dernières mises à jour et corrections de bugs.

Lien : <https://www.sio2.be/zeus-ades-co/>

Coût : totalement gratuit mais l'application Thot dépend entièrement de l'application Zeus/Edu qui doit être installée d'abord.

Contact : ymairesse@sio2.be ce logiciel est considéré comme sous contrat Creative Commons. En d'autres termes, l'auteur en accepte implicitement toute utilisation, copie et modification sous réserve que le matériel produit soit lui aussi soumis à la même licence et que le nom de M. Mairesse figure dans les documents produits. Il souhaite être consulté pour tout usage commercial.

ISIS - ECOLE EN LIGNE

Présentation : ISIS est un logiciel conçu pour la gestion informatique scolaire. Selon les modules choisis, ISIS permet la création de bulletin, la gestion des absences des élèves, la gestion du prêt du livre, la création d'étiquettes pour la bibliothèque, de cartes d'étudiants, d'attestations.

En ce qui concerne la plateforme numérique « Ecole en ligne », l'interface parents permet d'effectuer les actions suivantes :

- consulter le dernier bulletin remis à l'élève ;
- consulter les absences de leur enfant ;
- consulter le registre disciplinaire de l'élève (fait – sanction) ;
- consulter le décompte des frais scolaires et activités (ce qui a été payé – ce qui doit être payé);
- dans le cadre de la gestion des repas, pouvoir consulter (voire approvisionner) le porte-monnaie électronique de l'enfant et consulter l'historique des repas consommés ;
- accéder à la bibliothèque de documents destinées aux parents (formulaire d'assurance, de voyage scolaires...);
- accéder à la messagerie parents-école.

Systemes d'exploitation et appareils :

un PC pour installer les modules choisis. Les bases de données se trouvent sur des serveurs.

Outil minimal de base nécessaire : le logiciel ISIS de votre ordinateur doit être configuré pour que cette application soit effective selon vos desiderata.

Lien : <http://www.econcept.be/>



Coût : chacun de ces modules peut-être activé par l'école suivant les besoins de son organisation.

Le prix d'achat de la plateforme est de 1245 euros HTVA + 199 euros HTVA de frais d'installation et de configuration + 390 euros HTVA pour la formation sur site. (prix pour un an d'utilisation)

Le coût de l'abonnement annuel est par la suite de 1245 euros HTVA. (sans obligation de poursuivre l'abonnement)

Si au bout d'une année, on abandonne l'utilisation de « Ecole en ligne », le logiciel ISIS qui est utilisé pour la gestion de l'école (présence, bulletins, ...) reste possible.

ISIS - SMS

Présentation : le module

Communication permet :

- L'envoi des absences par sms aux parents avec accusés de réception ;
- La possibilité d'envoi de messages personnalisés aux parents (ex : réunion des parents) ;
- L'envoi d'une carte d'absence par mail aux parents ;
- La gestion et l'historique de l'envoi des sms et mails envoyés.

Les parents peuvent répondre à la signalisation d'absence par email si vous avez configuré votre programme en ce sens.

Systemes d'exploitation et appareils : un simple PC permet l'installation des modules choisis. Les bases de données se trouvent sur des serveurs. Le logiciel ISIS de votre ordinateur doit être configuré pour que cette application soit effective selon vos desiderata.

Lien : <http://www.econcept.be/>

Coût : le coût de ce module est de 285 euros HTVA hors frais d'installation, de configuration et de téléformation (65 euros HTVA). Le coût du SMS est quant à lui de 0,1030 euros HTVA / sms.

Contact : eConcept
Rue Saint-Nicolas 25,
5140 Ligny (Sombreffe)
071 88 70 86



Présentation : ClassDojo est une application de communication en classe utilisée pour partager des rapports entre les parents et les enseignants. Elle met en relation enseignants, parents et élèves, qui l'utilisent pour partager des photos, des vidéos et des messages tout au long de la journée scolaire. Cette application est spécifique à l'enseignement fondamental. Le but principal de cette application est d'améliorer le comportement, les attitudes des élèves au sein de leurs classes. Elle permet de transmettre aux élèves, aux parents des commentaires positifs, des remarques quant aux progrès des enfants. Elle permet aussi aux enfants de suivre l'évolution de leurs progrès, de partager entre eux, avec leurs enseignants, leurs parents les activités faites en classe (photos, commentaires...).

Les enseignants peuvent également rappeler aux parents, aux enfants des informations importantes pour l'organisation de la vie de classe en envoyant des messages privés avec accusé de réception.

Pour l'enseignant, c'est un outil d'analyse extrêmement fin et pratique. L'enseignant peut consulter les statistiques de la classe ou de chaque élève par jour, par mois et sur l'année. L'application permet d'améliorer la compréhension du profil de l'élève. Ces résultats peuvent-être croisés avec le compte-rendu des absences des élèves.

Chaque élève possède un portfolio où se trouvent ses travaux personnels.

Les qualités de cet outil peuvent toutefois aussi amener à des dérives comme une forme de flicage de l'enfant qui n'a plus ce moment important où il se construit avec d'autres sans l'œil perpétuel de ses parents sur lui.

Systèmes d'exploitation et appareils :

fonctionne sous iOS, Android, Kindle Fire, et sur n'importe quel ordinateur.

Amazon Web Services (AWS) est utilisé pour l'hébergement des serveurs de ClassDojo. De nombreux sous-traitants interviennent pour ce service. Certains sont en Europe et les règles européennes sont respectées mais on n'est jamais certain de ce qui advient des données personnelles, de ce qu'en font les sous-traitants.

Lien : <https://www.classdojo.com/fr-FR/>

Coût : l'application est téléchargeable gratuitement. il faut, par contre, contacter l'entreprise afin qu'elle établisse un devis précis propre à votre établissement.

Contact : ClassDojo

735 Tehama Street

San Francisco, Californie, 94103

États-Unis d'Amérique

[https://classdojo.zendesk.com/hc/en-](https://classdojo.zendesk.com/hc/en-us/requests/new?ticket_form_id=64019)

[us/requests/new?ticket_form_id=64019](https://classdojo.zendesk.com/hc/en-us/requests/new?ticket_form_id=64019)





Présentation :

beneylu School est une application numérique spécifique à l'enseignement fondamental qui permet de travailler au, par et avec le numérique en toute sécurité. Les parents peuvent suivre les progrès, la vie scolaire de leur enfant en toute sécurité.

Le blog sert à publier des articles pour la classe avec des photos, vidéos et commentaires.

La messagerie sert à écrire aux copains dans le cadre sécurisé de la classe.

L'atelier sert à produire les documents utiles à la classe : cahier multimédia, journal, exercice...

La médiathèque sert à partager les photos, vidéos, sons et documents dans l'espace protégé de la classe numérique.

Le cahier de textes sert à organiser le travail de la classe au jour le jour.

Le profil sert à construire la première identité numérique des élèves, dans le cadre sécurisé de la classe.

Le calendrier organise la vie de la classe.

Le carnet de liaison numérique sert à diffuser une information aux familles.

Le site web sert à créer le site de présentation de votre école très facilement. Les élèves eux-mêmes peuvent y contribuer.

Le moteur de recherche permet de mener vos recherches sur un Google sécurisé.

Le journal sert à lire 15 minutes chaque jour. - Il présente un thème, une devinette et une blague.

Les statistiques servent à suivre l'activité de votre classe Beneylu School, par profil et par application.

L'enregistreur audio sert à créer les fichiers audio de la classe.

Systemes d'exploitation et appareils : Beneylu School fonctionne en ligne depuis le navigateur internet de votre ordinateur, tablette ou smartphone. Il n'y a aucun logiciel à installer.

Ce produit français respecte le RGDP et les règlements européens concernant le traitement des données personnelles.

Lien : <https://beneylu.com/school/fr/>
Manuels d'utilisation

<https://beneylu.com/school/fr/portail-manuels>

Coût : Beneylu School Express formule minimale 49€/an - Beneylu School 149€/an - Beneylu School Il est préférable de contacter l'entreprise afin d'avoir une idée précise du coût de l'outil.

Contact : Pixel Cookers – Beneylu Spot
Immeuble Ordinal
Rue des Chauffours
95 000 Cergy
support@beneylu.com





Présentation : la plateforme d'enseignement numérique Liberscol (open source) met à disposition des enseignants, des élèves, des parents et du personnel administratif un outil numérique pour la gestion de la vie scolaire quotidienne.

Liberscol apporte un soutien aux tâches de l'enseignant mais prend également en compte les aspects périphériques de son travail en associant tous les membres de la communauté scolaire à la réussite des élèves. Liberscol facilite la communication entre tous les acteurs de la vie scolaire de manière à soutenir une participation plus active de l'élève dans son apprentissage, à développer son autonomie et sa responsabilité, et à ce qu'il vive mieux sa scolarité.

Liberscol offre de nombreuses options afin de faciliter la communication entre tous les acteurs de la vie scolaire: emploi du temps, cahier de texte, carnet de liaison, cours/devoirs, du contenu audio et vidéo à la demande ou en direct, badge personnalisé pour un accès automatisé (gestion des absences, accès à la restauration...), applications pédagogiques hébergées.

Systèmes d'exploitation et appareils :

Il est préférable d'utiliser un PC. L'application pour smartphone et tablette est en préparation et s'appellera Liberschool V8.

Internet Explorer (certaines fonctionnalités sont désactivées pour cause de non-respect des standards de la part de Microsoft).

La solution Liberscol est entièrement développée sur une base Open Source et donc adaptable facilement à tous les besoins.

Liberscol est sous licence GPLv2 développé en JAVA, Ajax, Javascript avec une base de données sous PostgreSQL.

Lien : <http://liberscol.org/>

Coût : Open source ne veut pas dire totalement gratuit. Si les logiciels sont gratuits, ils ne sont pas sans licence. Le mieux est de contacter la société Tetra. Il est préférable de contacter l'entreprise afin d'avoir une idée précise du coût de l'outil.

Contact : <http://liberscol.org/contact/>

Le site www.liberscol.org est la propriété de la société Tetra Informatique dont le siège se situe au 390 avenue du maréchal Leclerc, 59500 Douai (03.27.94.30.20)





Présentation : Microsoft Office 365 propose un panel varié et complet de logiciels et de services à destination des établissements scolaires. Des versions payantes offrant plus de fonctionnalités sont également disponibles. Dans la version gratuite, uniquement disponible Online, vous pourrez utiliser les logiciels suivants : Outlook, Word, Excel, PowerPoint, One Note. D'autres logiciels sont ajoutés aux formules payantes.

Les services que la suite Office 365 propose permettent le travail collaboratif, les visioconférences, mais aussi la gestion administrative, le suivi des tâches. Le nombre d'utilisateurs, de création d'adresses mails est illimité.

On peut aussi y suivre des formations en ligne en échange de points gagnés lors d'exercices liés à la communauté. Ces points débloquent d'autres formations ou des ressources en ligne. <https://education.microsoft.com/courses-and-resources/courses>

Systèmes d'exploitation et appareils : un ordinateur, une tablette, un smartphone. Les différents produits proposés par Microsoft sont accessibles sur tous les supports numériques. Office 365 est conçu pour fonctionner de façon optimale avec Office 2016, Office 2013 et Office 2016 pour Mac.

Lien: <https://products.office.com/fr-be/academic/compare-office-365-education-plans>

Coût : la suite Office 365 est annoncée comme gratuite pour les établissements scolaires selon certaines conditions. D'autres formules et services sont payants.

Contact : les licences sont à « acheter » auprès de partenaires Microsoft agréés. Voir VI Cadre légal p.11 <https://products.office.com/fr-be/academic/compare-office-365-education-plans>

Présentation : NetÉcole est la combinaison d'une plateforme pédagogique, d'outils de communications avec les parents, et d'outils périscolaires (cantine, inscription, garderie...). Netécole concerne le fondamental. Netcollège concerne le secondaire. Les objectifs sont de soutenir une participation plus active de l'élève dans son apprentissage, de développer son autonomie et sa responsabilité, et à ce qu'il vive mieux sa scolarité.

L'Environnement Numérique de Travail offre de nombreuses options afin de faciliter la communication entre tous les acteurs de la vie scolaire: emploi du temps, cahier de texte, carnet de liaison avec les élèves mais aussi les parents, cours/devoirs, du contenu audio et vidéo à la demande ou en direct, badge personnalisé pour un accès automatisé (gestion des absences, accès à la restauration, applications pédagogiques hébergées).

Systèmes d'exploitation et appareils : Plateforme dont les serveurs sont dans un environnement fiable et sécurisé à l'intérieur d'un DataCenter parisien respectant les règlements européens.

Lien : <http://www.netecole.fr/> et <http://www.netcollege.fr/>

Coût : le coût supporté par l'école pour l'utilisation de ce service est défini après une étude de la demande par le service support et varie selon des paramètres propres à chaque établissement.

Contact :
Groupe ITOP
Tél : +33 9 70 72 29 29
Fax : + 33 9 70 72 29 19
<http://www.netcollege.fr/nous-contacter/>



Netecole



Netcollege



Présentation : ONE-NEO est un espace web sécurisé d'échange et de travail adapté à l'école. ONE propose un panel d'applications dont la prise en main est facilitée par une ergonomie adaptée. Les objectifs sont de faciliter la communication entre tous les acteurs de la vie scolaire de manière à soutenir une participation plus active de l'élève dans son apprentissage, à développer son autonomie et sa responsabilité, et à ce qu'il vive mieux sa scolarité.

L'Environnement Numérique de Travail offre de nombreuses options visant à faciliter la communication entre tous les acteurs de la vie scolaire: emploi du temps, cahier de texte, carnet de liaison avec les élèves mais aussi les parents, cours/devoirs, messagerie, du contenu audio et vidéo à la demande ou en direct, badge personnalisé pour un accès automatisé, applications pédagogiques hébergées.

Systèmes d'exploitation et appareils : ONE-NEO est un service proposé par Open Digital Education, une société française spécialisée dans le conseil et les services numériques pour l'éducation. La société est dirigée par ses fondateurs, Arnaud Albou et Olivier Vigneau. Il s'agit de logiciels proposés et dont le suivi est assuré par Open Digital Education. Cette société respecte les règlements européens (les serveurs sont en France).

Lien : <https://opendigitaleducation.com/>
<https://one.opendigitaleducation.com/fr/page-daccueil/>

<https://one.opendigitaleducation.com/fr/one-et-neo-deux-solutions-sur-un-reseau-unique/>

Coût : le coût supporté par l'école pour l'utilisation de ce service est défini après une étude de la demande par le service support et varie selon des paramètres propres à chaque établissement.

Contact :

<https://one.opendigitaleducation.com/fr/aide-support/nous-contacter/>



Présentation : Remind est une messagerie instantanée entre les élèves d'une classe, les enseignants et les parents. Elle permet de :

- Envoyer des SMS directement à n'importe quel téléphone ;
- Envoyer des messages rapides, simples à tout appareil ;
- Garder les renseignements personnels confidentiels ;
- Accéder à l'historique de vos messages à tout moment ;
- Envoyer des messages à toute votre classe, des petits groupes ou aux parents ;
- Indiquer si l'utilisateur souhaite recevoir des messages ;
- Définir la disponibilité ainsi que les heures de travail de l'utilisateur ;
- Personnaliser la communication en joignant des fichiers, en traduisant des messages.

Systèmes d'exploitation et appareils :

Les enseignants, élèves et parents peuvent télécharger l'application Remind pour rester en contact plus facilement. L'application disponible sur Android.

Nécessite iOS 9.0 ou une version ultérieure. Compatible avec l'iPhone, l'iPad et l'iPod touch.

Il faut s'assurer que la firme et ses sous-traitants s'engagent à respecter les cadres légaux présents et futurs concernant le traitement des données personnelles.

Lien : <https://www.remind.com/>

Coût : le coût supporté par l'école pour l'utilisation de ce service est défini après une étude de la demande par le service support et varie selon des paramètres propres à chaque établissement.

<https://www.remind.com/plans>

L'application est téléchargeable gratuitement pour les enseignants et les parents.

Contact :

contact@remindhq.com




Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère Administration générale de l'Enseignement

Bruxelles, janvier 2019

Graphisme réalisé avec l'outil en ligne Canva.

Éditeur responsable : Lise Anne HANSE

Rejoignez-nous sur la page Enseignement.be ! 

POUR TOUTE INFORMATION

- **Administration générale de l'Enseignement**

Service général du Numérique éducatif

Hedwige D'Hoine - hedwige.dhoinecfwb.be

Contact SNE - contact.sne@cfwb.be

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère

www.fw-b.be - 0800 20 000

Administration générale de l'Enseignement

www.enseignement.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la "Communauté française" visée à l'article 2 de la Constitution.